



# Plan de mise en œuvre 2021–2023

Adopté par le comité de pilotage  
le 29.10.2020



# Cyberadministration suisse

## Plan de mise en œuvre 2021–2023

---

**Date** Approuvé par le comité de pilotage de la cyberadministration suisse  
le 29 octobre 2020

<b>Table des matières</b>	1	Introduction	2
	2	Vue d'ensemble des objectifs de mise en œuvre	3
	3	Objectifs de mise en œuvre	5
	3.1	Développer des offres numériques en matière d'interaction et de participation à l'échelle nationale	5
	3.1.1	OMO1: Développer le portail EasyGov.swiss	5
	3.1.2	OMO2: Étendre eDéménagementCH à toute la Suisse	6
	3.1.3	OMO3: Réorienter le vote électronique et mettre en place une phase d'essai stable	7
	3.1.4	OMO4: Mettre en place la validation des signatures dans toute la Suisse	8
	3.1.5	OMO5: Encourager les projets de participation en ligne aux niveaux communal et cantonal	9
	3.1.6	OMO6: Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités	10
	3.1.7	OMO7: Proposer une offre transversale d'information en ligne des autorités et exploiter le nouveau portail ch.ch	11
	3.2	Mettre en place des services de base nationaux pour la cyberadministration	12
	3.2.1	OMO8: Mettre en œuvre l'e-ID	12
	3.2.2	OMO9: Mettre en place une gestion transversale des données de base des autorités	13
	3.2.3	OMO10: Créer un service national des adresses	15

3.2.4	OMO11: Assurer le libre accès aux données anonymisées et non confidentielles de la Confédération, des cantons et des communes	16
3.2.5	OMO12: Encourager la normalisation	17
3.3	Réglementer de manière contraignante la collaboration nationale en matière de transformation numérique	18
3.3.1	OMO13: Élaborer un modèle de traçabilité de l'utilisation des données personnelles	18
3.3.2	OMO14: Élaborer et gérer l'architecture de la cyberadministration compte tenu du plan de mise en œuvre stratégique	19
3.3.3	OMO15: Soutenir les projets des collectivités publiques dans les domaines de l'informatique et de la cyberadministration	20
3.3.4	OMO16: Encourager les projets innovants	21
3.3.5	OMO17: Promouvoir les plateformes d'échange de données de l'administration	22
3.3.6	OMO18: Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	23
3.4	Développer la connaissance du numérique par l'administration et renforcer la confiance	24
3.4.1	OMO19: Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	24
3.4.2	OMO20: Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	25
3.4.3	OMO21: Mettre en place l'organisation Administration numérique suisse	26
3.5	Vue d'ensemble du budget (en milliers de francs)	27

## 1 Introduction

Le présent plan de mise en œuvre sert d'instrument pour mettre en œuvre la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023. Les objectifs de mise en œuvre sont classés en fonction de l'objectif stratégique dont ils relèvent. Chaque objectif de mise en œuvre s'accompagne de la définition d'au moins une mesure.

Le présent plan de mise en œuvre couvre les années 2021 à 2023. Il a été approuvé par le comité de pilotage de la cyberadministration suisse à la fin de 2020.

## 2 Vue d'ensemble des objectifs de mise en œuvre

Vous trouverez ci-dessous une vue d'ensemble des objectifs de mise en œuvre, associés à l'objectif stratégique dont ils découlent. Pour une meilleure compréhension, les objectifs de mise en œuvre sont subdivisés par thèmes en regard de l'objectif stratégique concerné.

Objectif stratégique	Thème	Objectif de mise en œuvre
Développer des offres numériques en matière d'interaction et de participation à l'échelle nationale	Services en ligne	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Développer le portail EasyGov.swiss</li> <li>– Étendre eDéménagementCH à toute la Suisse</li> <li>– Réorienter le vote électronique et mettre en place une phase d'essai stable</li> <li>– Mettre en place la validation des signatures dans toute la Suisse</li> </ul>
	Participation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encourager les projets de participation en ligne aux niveaux communal et cantonal</li> </ul>
	Accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités</li> <li>– Proposer une offre transversale d'information en ligne des autorités et exploiter le nouveau portail ch.ch</li> </ul>
Mettre en place des services de base nationaux pour la cyberadministration	Gestion des identités et des accès	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en œuvre l'e-ID</li> </ul>
	Données	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Mettre en place une gestion transversale des données de base des autorités</li> <li>– Créer un service national des adresses</li> <li>– Assurer le libre accès aux données anonymisées et non confidentielles de la Confédération, des cantons et des communes</li> </ul>
	Normes	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Encourager la normalisation</li> </ul>
Réglementer de manière contraignante la collaboration nationale en matière de transformation numérique	Architecture	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Élaborer et gérer l'architecture de la cyberadministration compte tenu du plan de mise en œuvre stratégique</li> </ul>
	Organisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>– Soutenir les projets des collectivités publiques dans les domaines de</li> </ul>

		l'informatique et de la cyberadministration – Encourager les projets innovants – Promouvoir les plateformes d'échange de données de l'administration – Mettre en place l'organisation Administration numérique suisse
	Droit	– Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique
Développer la connaissance du numérique par l'administration et renforcer la confiance	Confiance	– Élaborer un modèle de traçabilité de l'utilisation des données personnelles – Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités
	Connaissances	– Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique

## 3 Objectifs de mise en œuvre

### 3.1 Développer des offres numériques en matière d'interaction et de participation à l'échelle nationale

#### 3.1.1 OMO1: Développer le portail EasyGov.swiss

**Thème:** Services en ligne

**Organisation responsable de la prestation:** Secrétariat d'État à l'économie (SECO), Secteur Politique PME

#### Description

EasyGov simplifie l'accès aux démarches administratives incombant aux entreprises et en rend le déroulement plus efficace, grâce à un portail centralisé donnant accès aux services à la fois de la Confédération, des cantons et des communes. Sûr et fiable, ce portail d'accès permet d'exécuter toutes les procédures d'autorisation, de requête ou d'annonce sur le même site et selon le principe «une fois pour toutes» (once only).

#### Mesures

M1: Réalisation d'une étude examinant l'architecture du portail sous l'angle de la faisabilité de l'intégration des prestations fédérales, cantonales et communales, avec la participation des acteurs concernés.

M2: Intégration dans EasyGov de prestations des autorités cantonales destinées aux entreprises, si plusieurs cantons souhaitent cette intégration.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	100	100	100	100	400

### 3.1.2 OMO2: Étendre eDéménagementCH à toute la Suisse

**Thème:** Services en ligne

**Organisation responsable de la prestation:** eOperations Suisse SA

#### Description

À la fin de 2019, eDéménagementCH, le service en ligne d'annonce de déménagement par voie électronique, était déjà opérationnel dans la majorité des cantons. L'objectif est de le mettre à disposition dans tous les cantons. Créée dans le cadre de la stratégie suisse de cyberadministration 2016–2019, la société d'exploitation eOperations Suisse SA dirige le projet et aide les cantons et les communes à mettre le service en place.

#### Mesures

M1: Financement de la direction de projet et soutien par l'Association suisse des services des habitants (ASSH), en particulier développement de l'application et soutien technique des communes et des cantons. Réunions avec les fournisseurs en vue de l'application des normes eCH.

M2: Tests d'intégration et de réception des systèmes de contrôle des habitants qui ne sont pas encore compatibles avec eDéménagementCH, pour autant que les fournisseurs adaptent les systèmes d'ici au 30 juin 2021.

M3: Plurilinguisme, publicité et communication. Toute la documentation d'eDéménagementCH est disponible en allemand, en français et en italien.

M4: Spécification des nouvelles versions des normes eCH pour le développement d'eDéménagementCH.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	100	80	0	0	180



### 3.1.3 OMO3: Réorienter le vote électronique et mettre en place une phase d'essai stable

**Thème:** Services en ligne

**Organisation responsable de la prestation:** Chancellerie fédérale (ChF)

#### Description

La Confédération et les cantons mettent en place une exploitation stable du vote électronique, à l'aide de systèmes entièrement vérifiables. Ils définissent en outre un nouveau processus de gestion des risques. L'objectif est de soutenir les cantons de manière optimale dans l'adoption du vote électronique.

#### Mesures

M1: Soutien en matière de satisfaction des exigences de sécurité, d'application de mesures de réduction des risques ainsi que de certification.

M2: Mesures de soutien visant à renforcer la confiance dans le vote électronique.

M3: Exécution du processus législatif, en particulier examen du droit fédéral régissant les processus de certification et d'autorisation et les exigences de sécurité, afin de garantir leur efficacité.

M4: Soutien de projets cantonaux visant l'adoption du vote électronique.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	250	250	250	250	1000

### 3.1.4 OMO4: Mettre en place la validation des signatures dans toute la Suisse

**Thème:** Services en ligne

**Organisation responsable de la prestation:** Chancellerie fédérale (ChF TNI)

#### Description

Le système de validation des signatures qui doit être développé dans le cadre du projet remplacera l'outil actuel. Il sera conforme à la législation et aux normes suisses et permettra de valider la signature de documents électroniques (décisions, actes authentiques, extraits du casier judiciaire, etc.) selon la loi sur la signature électronique. Basée sur le web, la solution adoptée doit être à la disposition non seulement de l'administration fédérale et des autorités cantonales et communales, mais également de la population et des tiers.

#### Mesures

M1: Introduction du système de validation des signatures.

M2: Développement du système de validation des signatures vers les services de signature 2.0.

M3: Déploiement du système de validation des signatures dans les cantons à partir du début de 2021.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	440	150	0	0	590

### 3.1.5 OMO5: Encourager les projets de participation en ligne aux niveaux communal et cantonal

**Thème:** Participation

**Organisation responsable de la prestation:** Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse

**Description**

L'organisation «Cyberadministration suisse» met à disposition une somme de 150 000 francs par an pour encourager les projets de participation en ligne aux niveaux communal et cantonal. Les communes et les cantons peuvent solliciter un soutien prélevé sur ces fonds dans le cadre d'un concours annuel. Il appartient au comité de planification de la cyberadministration suisse de décider de l'affectation des fonds. Les projets soutenus doivent être réalisés dans le délai d'un an. L'objectif est de créer les canaux électroniques nécessaires à la participation en ligne des citoyens dans les communes et les cantons.

**Mesure**

M1: Réalisation d'un concours annuel de projets de participation en ligne et soutien des projets gagnants.

**Budget (en milliers de francs)**

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	140	150	150	150	590

### 3.1.6 OMO6: Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités

**Thème:** Accès

**Organisation responsable de la prestation:** Chancellerie fédérale (ChF)

#### Description

En collaboration avec les exploitants des offres de prestations en ligne, des bases sont élaborées pour que l'accès aux informations numériques soit plus convivial, plus efficace, plus facile, plus compréhensible et, lorsque c'est judicieux, plus uniforme. Cela englobe non seulement des contenus multimédias accessibles sans barrières, des manuels d'utilisation, des bonnes pratiques et des normes, mais aussi des études et des projets pilotes portant sur de nouvelles méthodes et technologies. L'offre de portails en ligne, qui est actuellement très hétérogène et fragmentée, doit évoluer vers une «communauté d'information» facilement reconnaissable

#### Mesures

M1: Mise en place, exploitation et développement du service de contenu (p. ex. accessibilité, langage des signes, expérience utilisateur, contenus multimédias). Maintenance, support et ressources en personnel.

M2: Réalisation de projets communautaires et organisation de manifestations. Prise en compte des contributions des groupes de travail et développement.

M3: Élaboration, gestion et analyse de bases théoriques concernant la communauté d'information (normes, bonnes pratiques, manuels). Rédaction d'un guide sur l'élaboration de services en ligne (conception des interactions) (voir «orientation utilisateur au Royaume-Uni»).

M4: Évaluation de nouvelles technologies, méthodes et approches de solutions. Création d'un «laboratoire» pour projets pilotes, en collaboration avec des services cantonaux ou communaux. Réalisation d'éventuels développements techniques avec un soutien externe.

Intégration des idées de projet provenant de la communauté.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	900	930	930	900	3660

### 3.1.7 OMO7: Proposer une offre transversale d'information en ligne des autorités et exploiter le nouveau portail ch.ch

**Thème:** Accès

**Organisation responsable de la prestation:** Chancellerie fédérale (ChF)

#### Description

Cet objectif complète l'objectif de mise en œuvre «Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités» à l'aide du nouveau portail ch.ch. Celui-ci reste une offre d'information transversale couvrant l'ensemble des organisations et niveaux de l'État fédéral, qui donne des réponses simples et compréhensibles aux principales questions des particuliers sur des thèmes concernant les autorités. Grâce à l'optimisation permanente des moteurs de recherche, à son plurilinguisme et à son accessibilité, ch.ch sert, à partir de Google, de portail d'accès et d'élément fédérateur des milliers d'offres de l'administration. Le budget est consacré à la réalisation du nouveau portail ch.ch. Les contenus proviendront de l'interface de gestion de contenus qui sera réalisée dans le cadre de l'objectif de mise en œuvre «Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités», mesure M1 (OMO6).

#### Mesure

M1: Construction et exploitation du nouveau portail ch.ch, y compris la maintenance et le support, et fermeture de l'ancien site ch.ch.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	100	70	70	100	340

## 3.2 Mettre en place des services de base nationaux pour la cyberadministration

### 3.2.1 OMO8: Mettre en œuvre l'e-ID

**Thème:** Gestion des identités et des accès

**Organisation responsable de la prestation:** Office fédéral de la police (fedpol)

#### Description

Le cadre légal et normatif ainsi que les structures organisationnelles et les systèmes informatiques nécessaires au niveau de la Confédération pour déployer des services d'identification électronique (e-ID) reconnus par l'État sont en place et les premiers projets pilotes sont en cours de réalisation.

#### Mesures

M1: Préparation de bases légales contraignantes régissant la collaboration entre l'État, en tant que responsable des tâches, et les fournisseurs d'identités privés chargés de l'application; gestion des parties prenantes.

M2: Possibilité d'associer le numéro d'enregistrement de l'e-ID avec le numéro AVS à treize chiffres (NAVS13) dans les systèmes administratifs à tous les niveaux de l'État fédéral; soutien des applications pilotes e-ID.

M3: Mise à disposition de tous les services de base étatiques relevant de la responsabilité de fedpol et nécessaires à l'exploitation et à l'utilisation de l'e-ID.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	410	360	500	0	1270

### 3.2.2 OMO9: Mettre en place une gestion transversale des données de base des autorités

**Thème:** Données

**Organisation responsable de la prestation:** Office fédéral de la statistique (OFS)

#### **Description**

Les données de base définies à l'échelle de la Confédération (mise en œuvre de la stratégie pour le développement de la gestion commune des données de base de la Confédération) doivent être mises également à la disposition des administrations publiques des cantons et des communes. Il s'agit d'établir une vue d'ensemble des mesures juridiques, organisationnelles et techniques qui sont nécessaires pour permettre l'accès des administrations cantonales et communales aux données de base de la Confédération. En outre, il faut identifier et documenter dans quels registres de base ou services nationaux les données de base et les identifiants univoques correspondants doivent être gérés. Un modèle de gouvernance pour l'infrastructure nationale des données sera proposé. Les registres de base et systèmes de référence ci-après revêtent un intérêt particulier.

Entreprises:

Registre des entreprises et des établissements (REE); registre d'identification des entreprises (IDE)

Objets et géoinformations:

Registre des bâtiments et des logements (RegBL); infrastructure fédérale des géodonnées (IFDG)

Personnes:

Registres communaux et cantonaux des habitants via le service national des adresses (SNA).

L'objectif à long terme est que ces cinq registres de base et infrastructures soient coordonnés sous l'égide d'une organisation centrale appelée «Infrastructure nationale des données», mais que la gestion de ces registres de base et infrastructures soit décentralisée.

#### **Mesures**

M1: Élaboration d'un modèle technique, d'une architecture de référence et d'un modèle d'organisation pour la gestion des registres selon le principe «une fois pour toutes» (once only), en collaboration avec les offices de l'administration fédérale et un canton pilote (étendue: personnes, entreprises, bâtiments et logements et géoinformations).

M2: Établissement d'un inventaire des données de base utilisées par la Confédération, les cantons et les communes, en collaboration avec eux; élaboration d'un glossaire national des données compréhensible par tous les domaines spécialisés.

M3: Réalisation d'un projet pilote à l'OFS et dans un canton.

M4: Intégration du système harmonisé du répertoire officiel des adresses (art. 26b et 26c ONGéo, RS 510.625) dans les registres du commerce cantonaux.

**Budget (en milliers de francs)**

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	150	250	200	200	800



### 3.2.3 OMO10: Créer un service national des adresses

**Thème:** Données

**Organisation responsable de la prestation:** Office fédéral de la statistique (OFS)

#### Description

Un service national des adresses (SNA) permet aux autorités et aux tiers légalement mandatés de chercher et de mettre à jour l'adresse de n'importe quelle personne résidant en Suisse. Ce nouveau service offre une importante valeur ajoutée à toute autorité ayant besoin de cette information pour remplir sa mission. Son but est en effet de permettre aux administrations et aux tiers de remplir leurs tâches plus facilement et plus rapidement et de profiter ainsi de gains d'efficacité. Le SNA vise en outre à améliorer la qualité des données d'adresse gérées dans les systèmes actuels des pouvoirs publics. Ceux-ci peuvent donc remplir leurs différentes tâches spécialisées avec un niveau de qualité accru. Enfin, lorsque les contacts sont établis par écrit, la diminution du nombre de retours permet de réaliser des économies.

#### Mesures

M1: Élaboration des bases légales.

M2: Conception et acquisition.

M3: Développement du système.

M4: Lancement et communication.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	405	375	680	730	2190

### 3.2.4 OMO11: Assurer le libre accès aux données anonymisées et non confidentielles de la Confédération, des cantons et des communes

**Thème:** Données

**Organisation responsable de la prestation:** Office fédéral de la statistique (OFS)

#### Description

L'offre de libre accès aux données publiques (open government data, OGD) exploitables par ordinateur fait partie intégrante de la fourniture de prestations administratives transparentes, efficaces et entièrement électroniques à la population, à l'économie, au secteur public et aux milieux scientifiques. Le libre accès aux données publiques facilite l'élaboration de solutions inédites et stimule l'innovation économique grâce aux informations aisément accessibles. Afin que l'offre de libre accès aux données publiques soit aussi efficace que possible, la Confédération, les cantons et les communes coordonnent la publication de leurs données et apportent ainsi conjointement une contribution importante à la création d'un écosystème de données suisse. L'objectif est de soutenir directement cette coordination et de la promouvoir dans la pratique.

#### Mesures

M1: Encouragement des initiatives d'innovation par les données (data driven innovation) aux niveaux cantonal et communal, moyennant la création d'une communauté.

M2: Projet de renforcement de la diffusion conjointe de données statistiques par la Confédération et les cantons.

M3: Solution d'hébergement pour les petits fournisseurs institutionnels de données en libre accès.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	50	160	150	150	510

### 3.2.5 OMO12: Encourager la normalisation

**Thème:** Normes

**Organisation responsable de la prestation:** Association eCH

#### Description

Les activités d'eCH ont pour objectif de faciliter la collaboration entre les autorités ainsi qu'entre ces dernières et les tiers. Elles consistent en particulier à identifier de nouveaux domaines nécessitant une normalisation et à les prioriser, ainsi qu'à élaborer, adopter et gérer les normes. La normalisation est le fondement incontournable de nombreux projets de cyberadministration et concerne directement ou indirectement presque tous les champs d'action de la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023.

#### Mesures

M1: Prestation stratégique, à savoir entretien de la normalisation, en particulier gestion et implantation des normes.

M2: Soutien organisationnel et administratif des groupes spécialisés d'eCH.

M3: Réalisation de contrôles de la normalisation (analyses du potentiel).

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	198	250	250	250	948

### 3.3 Réglementer de manière contraignante la collaboration nationale en matière de transformation numérique

#### 3.3.1 OMO13: Élaborer un modèle de traçabilité de l'utilisation des données personnelles

**Thème:** Confiance

**Organisation responsable de la prestation:** Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse

##### Description

L'objectif est de créer les bases permettant d'assurer la traçabilité des accès aux données personnelles, autrement dit d'enregistrer l'utilisation de ces données par les collaborateurs ou les unités de l'administration. Une étude doit être réalisée pour déterminer quelles normes et interfaces et quels systèmes de bus et autres composants sont nécessaires à cet effet. Il s'agit également de clarifier s'il est possible d'assurer une traçabilité complète des accès ou s'il faut se contenter d'une traçabilité partielle.

##### Mesures

M1: Élaboration d'un cahier des charges pour l'appel d'offres et acquisition.

M2: Réalisation d'une étude de faisabilité pour un système de journalisation indiquant quelles données personnelles ont été consultées ou utilisées par quelle autorité.

##### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	72	100	0	0	172

### 3.3.2 OMO14: Élaborer et gérer l'architecture de la cyberadministration compte tenu du plan de mise en œuvre stratégique

**Thème:** Architecture

**Organisation responsable de la prestation:** Chancellerie fédérale (ChF TNI)

#### Description

Les éléments d'architecture, les systèmes et les domaines nécessaires doivent être passés en revue et clairement définis. Il faut également mettre en évidence les interdépendances et établir une vue d'ensemble de l'architecture des projets du plan de mise en œuvre. Enfin, l'architecture doit être périodiquement adaptée et gérée selon la méthode TOGAF (The Open Group Architecture Framework). Le plan de mise en œuvre définit de nombreux objectifs et mesures, qui sont en relation avec des organisations et des systèmes existants ou devant encore être créés. L'objectif est d'assurer le pilotage des mesures du plan de mise en œuvre en fonction de l'architecture globale, afin d'identifier les interdépendances et les interfaces en temps utile.

#### Mesures

M1: Création d'un comité d'architecture.

M2: Définition de l'architecture globale de la mise en œuvre de la stratégie suisse de cyberadministration 2020–2023.

M3: Mise en œuvre de l'architecture globale.

M4: Réalisation d'un projet pilote d'intégration de services en ligne dans divers portails Internet.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	100	200	450	100	<b>850</b>

### 3.3.3 OMO15: Soutenir les projets des collectivités publiques dans les domaines de l'informatique et de la cyberadministration

**Thème:** Organisation

**Organisation responsable de la prestation:** Conférence suisse sur l'informatique (CSI)

**Description**

L'organisation «Cyberadministration suisse» met des fonds à disposition pour soutenir des projets dans les domaines de l'informatique et de la cyberadministration, planifiés par la Confédération, les cantons et les communes dans le cadre de la CSI. Ces fonds peuvent être sollicités auprès du comité directeur de la CSI, à qui il appartient de décider de leur affectation.

**Mesure**

M1: Soutien de projets conformément aux décisions du comité directeur de la CSI, qui contribuent à la réalisation des objectifs fixés dans la stratégie de cyberadministration.

**Budget (en milliers de francs)**

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	188	150	150	150	638

### 3.3.4 OMO16: Encourager les projets innovants

**Thème:** Organisation

**Organisation responsable de la prestation:** Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse

**Description**

Sont réputés innovants les projets qui, par exemple, recourent à de nouvelles technologies ou encouragent les coopérations régionales. Il appartient au comité de planification de la cyberadministration suisse de déterminer quels projets soutenir en tant que projets innovants. Ceux-ci peuvent montrer la voie à suivre et servir de modèles à d'autres projets ou être repris et appliqués par d'autres administrations.

**Mesure**

M1: Lancement d'un concours annuel de projets innovants et soutien des projets gagnants.

**Budget (en milliers de francs)**

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	200	200	200	200	800

### 3.3.5 OMO17: Promouvoir les plateformes d'échange de données de l'administration

**Thème:** Organisation

**Organisation responsable de la prestation:** Conférence suisse sur l'informatique (CSI)

**Description**

Le groupe de travail «Plateformes cantonales d'échange de données» de la CSI soutient les administrations publiques lors de l'achat et de l'exploitation de plateformes cantonales et communales d'échange de données, compte tenu de leurs besoins. L'exécution de cette tâche repose sur des échanges d'informations ciblés entre les membres du groupe de travail. Ce dernier s'occupe également de questions pratiques relatives aux processus opérationnels ainsi que de questions d'interprétation et d'application des normes eCH. Au besoin, des projets sont lancés ou des sous-groupes constitués. Enfin, des ateliers traitant de thèmes spécifiques concernant les plateformes d'échange de données peuvent être organisés.

**Mesure**

M1: Établissement, coordination et soutien de l'utilisation interne de plateformes d'échange de données des administrations.

**Budget (en milliers de francs)**

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	25	25	25	25	100



### 3.3.6 OMO18: Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique

**Thème:** Droit

**Organisation responsable de la prestation:** Association eJustice

#### Description

Un service central de coordination des questions juridiques relatives à la cyberadministration soutient la diffusion des principales conditions-cadres régissant la mise en œuvre de la cyberadministration en Suisse et facilite le transfert de connaissances spécifiques entre les collectivités publiques. Un accès simple et rapide aux connaissances juridiques est de nature à promouvoir la qualité et la durabilité de la mise en œuvre de la cyberadministration.

#### Mesures

M1: Les collectivités publiques ou les organisations de projet bénéficient de premiers conseils sommaires en relation avec des questions juridiques concrètes.

M2: Encouragement des échanges entre collectivités publiques au sein d'un groupe spécialisé intercantonal s'occupant de questions juridiques.

M3: Coordination des questions juridiques, y compris la gestion et le développement de la documentation en ligne sur le site [egovernment.ch/droit](http://egovernment.ch/droit).

M4: Surveillance de la législation en matière de cyberadministration

- situation juridique actuelle;
- évolution juridique actuelle et à venir (projets législatifs en cours).

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	70	54	54	54	232

### 3.4 Développer la connaissance du numérique par l'administration et renforcer la confiance

#### 3.4.1 OMO19: Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités

**Thème:** Confiance

**Organisation responsable de la prestation:** Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse

##### Description

En Suisse, la population a une très grande confiance dans l'administration. Pour que cette confiance se reporte également sur la cyberadministration, il y a lieu d'informer le public des projets de numérisation de l'administration en toute transparence et de manière adaptée aux groupes cibles.

##### Mesures

M1: Réalisation de mesures de soutien visant à renforcer la confiance dans les prestations électroniques des autorités (p. ex. relations avec les médias, microsite).

M2: Création et entretien d'un réseau d'experts issus des milieux administratifs et scientifiques de toutes les régions du pays.

##### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	20	180	100	100	400

### 3.4.2 OMO20: Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique

**Thème:** Connaissances

**Organisation responsable de la prestation:** Direction opérationnelle de la cyberadministration suisse

#### Description

De bonnes connaissances sur le numérique et la transformation de l'administration qui en découle sont importantes pour que les projets de cyberadministration – qui obligent souvent à abandonner de vieilles habitudes en matière de processus de travail – bénéficient du soutien nécessaire au sein de l'administration. Une bonne compréhension des nouvelles technologies facilite également l'adaptation aux nouvelles méthodes de travail numériques. L'objectif est de transmettre des connaissances sur le numérique et la cyberadministration aux cadres et aux collaborateurs de l'administration publique à la faveur d'une formation continue adaptée à ses groupes cibles, et de renforcer ainsi la confiance dans l'administration numérique.

#### Mesure

M1: Élaboration et communication d'une offre de formation sur la numérisation des processus administratifs, dans les trois langues officielles et à tous les niveaux de l'État fédéral.

#### Budget (en milliers de francs)

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	30	200	300	100	630

### 3.4.3 OMO21: Mettre en place l'organisation Administration numérique suisse

**Thème:** Organisation

**Organisation responsable de la prestation:** Secrétariat général du Département fédéral des finances (SG-DFF)

**Description**

Planification et mise en place de la nouvelle organisation Administration numérique suisse, qui sera opérationnelle à partir du 1er janvier 2022. Il s'agit de définir et de mettre en place les structures, les tâches et les compétences correspondantes ainsi que toutes les infrastructures nécessaires.

**Mesures**

M1: Financement du poste de délégué de la Confédération et des cantons pour l'administration numérique.

M2: Soutien externe.

**Budget (en milliers de francs)**

	2020	2021	2022	2023	Total
Budget annuel	0	350	0	0	0

## 3.5 Vue d'ensemble du budget (en milliers de francs)

Année		2021	2022	2023	Total.
OMO1: Développer le portail EasyGov.swiss	100	100	100	100	<b>400</b>
OMO2: Étendre eDéménagementCH à toute la Suisse	100	80	0	0	<b>180</b>
OMO3: Réorienter le vote électronique et mettre en place une phase d'essai stable	250	250	250	250	<b>1000</b>
OMO4: Mettre en place la validation des signatures dans toute la Suisse	440	150	0	0	<b>590</b>
OMO5: Encourager les projets de participation en ligne aux niveaux communal et cantonal	140	150	150	150	<b>590</b>
OMO6: Améliorer la convivialité des prestations électroniques des autorités	900	930	930	900	<b>3660</b>
OMO7: Proposer une offre transversale d'information en ligne des autorités et exploiter le nouveau portail ch.ch	100	70	70	100	<b>340</b>
OMO8: Mettre en œuvre l'e-ID	410	360	500	0	<b>1270</b>
OMO9: Mettre en place une gestion transversale des données de base des autorités	150	250	200	200	<b>800</b>
OMO10: Créer un service national des adresses	405	375	680	730	<b>2190</b>
OMO11: Assurer le libre accès aux données anonymisées et non confidentielles de la Confédération, des cantons et des communes	50	160	150	150	<b>510</b>
OMO12: Encourager la normalisation	198	250	250	250	<b>948</b>
OMO13: Élaborer un modèle de traçabilité de l'utilisation des données personnelles	72	100	0	0	<b>172</b>
OMO14: Élaborer et gérer l'architecture de la cyberadministration compte tenu du plan de mise en œuvre stratégique	100	200	450	100	<b>850</b>
OMO15: Soutenir les projets des collectivités publiques dans les domaines de l'informatique et de la cyberadministration	188	150	150	150	<b>638</b>
OMO16: Encourager les projets innovants	200	200	200	200	<b>800</b>
OMO17: Promouvoir les plateformes d'échange de données de l'administration	25	25	25	25	<b>100</b>
OMO18: Proposer des services de conseil et de coordination dans le domaine juridique	70	54	54	54	<b>232</b>
OMO19: Renforcer la confiance de la population et de l'économie dans les prestations électroniques des autorités	20	180	100	100	<b>400</b>
OMO20: Faire connaître le potentiel d'utilité des processus numériques dans l'administration publique	30	200	300	100	<b>630</b>
OMO21: Mettre en place l'organisation Administration numérique suisse	0	350	0	0	<b>350</b>
Étude nationale sur la cyberadministration 2021–22	0	100	0	0	<b>100</b>
<b>Total</b>	<b>3948</b>	<b>4684</b>	<b>4559</b>	<b>3559</b>	<b>16750</b>
Revenus (4 millions + 796 reportés de 2019)	4796	4848	4164	3605	
Solde	848	164	-395	46	

## Impressum

Direction opérationnelle E-Government Suisse

Schwarztorstrasse 59

CH-3003 Berne

[info@egovernment.ch](mailto:info@egovernment.ch)

[www.egovernment.ch](http://www.egovernment.ch)